

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R).

Réunion du lundi 16 février 2026



Présents : Mme RANSOU Virginie et NAZICAL Marie-Ange et MM. DAHMOUNI Said, MONNEY Valery, MOUSTAMID Abdou

Assistent : MM. FOPPIANI Jean-Jacques, TAFININE Driss,

Absents excusés : Mme URREGO Mariza et MM. AMSELLEM Emile, DARDENNES Patrick, FETOUS Lakhdar, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, NOYON Joel.

Ouverture de la Commission : Monsieur Le Président de la COMMISSION, Georges GRESSIEN.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La Commission rappelle :

Que la F.M.I doit être préparée = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

Afin que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.

*D'indiquer sur tous vos courriers officiels :

* Le nom du club - L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.

Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football

Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :

Les comptes-rendus des Plateau des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal :

au District du Val-De-Marne De Football : 131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY/MARNE.

Si utilisation de l'application GFER 94 et difficultés pour envoyer :

Les comptes rendus de Plateau (*problèmes réseaux*) : Récupérez le fichier Pdf créé sur le téléphone de l'éducateur (Plateau U7.pdf ou (Plateau U9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com. Technique : **DRISS : 01.55.96.11.43** ou **INES : 01.55.96.11.42**.

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2025.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable

Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

SAISON 2025/2026 : ANNEXE FINANCIERE

Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT,	100,00 €
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 €
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	100,00 €
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	150,00 €
Forfait non-avisé 1er Tour : Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	40,00 €
Forfait non-avisé 2ème tour Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	70,00 €
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge Régional U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	100,00 €
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	40,00 €
1er forfait - U11 /U13 (par équipe)	40,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	70,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	100,00 €
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	50,00 €
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club visiteur),	50,00 €
Feuille d'engagement ou feuille de rencontre non-reçue U10/U11 ou U12/U13 (GFER94) ou feuille de rencontre Claude LACHICHE (F.M.I).	50,00 €

U6 - U7

Courrier de FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE du 13/02/2026

Pris note du terrain impraticable. Le plateau est neutralisé.

U12 - U13

Courrier de MAROLLES F.C. du 12/02/2026

MAROLLES F.C./GENTILLY ATHLETIC CLUB Critérium Départemental U13-5 du 14/02/2026

*Pris note du **forfait non avisé** de GENTILLY ATHLETIC CLUB.*

Amendes de 40€x2 =80€ à GENTILLY ATHLETIC CLUB.

Courrier de CHOISY LE ROI A.S. du 13/02/2026

CHOISY LE ROI A.S./ORMESSON U.S. Critérium Départemental U13-3 du 14/02/2026

Pris note, la rencontre est neutralisée.

La Commission rappelle au club de CHOISY LE ROI A.S que les changements d'horaires ne peuvent pas se faire au dernier moment. Vous avez dès le lundi, précédent le week-end des compétitions, les rencontres à jouer et vous avez tout le temps pour vous organiser.

La Commission vous rappelle l'article 15-3 du REGLEMENT SPORTIF GENERAL du District du Val-de-Marne : "Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi à 16H pour les rencontres du Samedi après- midi et du Dimanche après- midi, aucun accord préalable du club adverse n'est pas nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas pour la dernière journée de Championnat. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validées par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel".

FESTIVAL U13 : 2ème TOUR DU 07/02/2026

Festival U13 2ème tour poule 12 du 07/02/2026 SITE DE RUNGIS U.S. POULE 9

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB du 08/02/2026

Courrier de RUNGIS U.S du 16/02/2026

Audition des personnes convoquées :

RUNGIS US :

MM. Rayan CHERFI, Cyril BOURG

A noter l'absence excusée de M. Cédric GERMANY

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB :

M. Samuel HAMGA MBOCK,

BONNEUIL CSM :

M. MEKIBES BELAID

FONTENAY US :

M. Ousmane POUYE

Audition des personnes convoquées, à noter l'absence excusée de M. Cédric GERMANY,

Considérant que le club de RUNGIS U.S ne pouvait pas changer d'horaire en jouant le matin sans l'accord écrit de la Commission CFAER.

Considérant que le club de RUNGIS U.S confirme, dans son rapport du 16/02/2026, la présence des joueurs U13 le matin et la présence de ces mêmes joueurs l'après-midi dans des compétitions officielles du District du Val-de-Marne (Championnat U14D1 et Championnat U14D4 Phase2 Poule A), faits confirmés par l'éducateur de RUNGIS US présent à l'audition.

Considérant que les noms des joueurs, les prénoms et les n° licences inscrites sur la feuille d'engagement de joueurs reçue pour RUNGIS U.S ne correspondent pas à ceux qui ont réellement joués, faits confirmés par les deux représentants de RUNGIS U.S.

Considérant que le club de RUNGIS US en incombe la responsabilité à une erreur interne de communication.

Considérant que ce n'est pas l'éducateur qui établit la feuille d'engagement de joueurs.

Considérant que les motifs invoqués ne peuvent pas être retenus.

La Commission CFAER dit matchs perdus (0 point moins 2 buts) pour RUNGIS US1 pour ses trois rencontres dans la poule 9.

La Commission CFAER transmet le dossier à la Commission « DES STATUTS DE REGLEMENTS ».

SAISON : 2025-2026 - N°8 - JOURNAL DES AMENDES

<u>N° AFFILIATIONS</u>	<u>NOMS DES CLUBS</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
500494	FRESNES A.A.S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U7 du 07/02/2026 à BOISSY F.C. avec FRESNES A.A.S.	50,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U9 du 07/02/2026 à BOISSY F.C. avec FRESNES A.A.S.	50,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	FMI ou GFER94 absent(e)	Plateaux U7 du 07/02/2026 à ATHLETIC CLUB CRETEIL avec HAY LES ROSES C.A.	50,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U7 du 07/02/2026 à VAL DE FONTENAY AS avec CHAMPIGNY F.C. 94	50,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U9 du 07/02/2026 à VAL DE FONTENAY AS avec CHAMPIGNY F.C. 94	50,00 €

537053	JOINVILLE R.C.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U7 du 07/02/2026 à CRETEIL LUSITANOS F. US avec JOINVILLE R.C.	50,00 €
537053	JOINVILLE R.C.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U9 du 07/02/2026 à CRETEIL LUSITANOS F. US avec JOINVILLE R.C.	50,00 €
550465	O. CLUB D'IVRY	F.M.I ou GFER94 absent(e)	Plateaux U7 du 07/02/2026 à O. CLUB D'IVRY avec BRY F.C.	50,00 €
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	Forfait critérium ou plateaux	MAROLLES F.C./GENTILLY ATHLETIC CLUB Critérium Départemental U13-5 du 14/02/2026	80,00 €

Journal des amendes JA N° 8 (PV Foot Animation du 16/02/2026)				480,00 €
---	--	--	--	----------